

COMITÉ STRATÉGIQUE

RAPPORT

POINT 3/ 19.009

Auteures : Brigitte Bachelard et Pollen Yang-Kim
Date : 23 mai 2019
Destinataires : Comité stratégique de la Haute École Arc
Délai : COSTRA du 14 juin 2019

BUDGET HE-ARC 2020

A / Contexte d'élaboration du budget

Le budget 2020 constitue, en principe, la dernière année du plan financier quadriennal HES-SO 2017-2020, basé sur un modèle de financement selon des enveloppes stables accordées aux hautes écoles et dont la progression maximale serait de 1% annuel durant cette période de 4 années, cela indépendamment des variations d'effectifs d'étudiants ou de contexte de création de nouvelles filières. Ce modèle présente l'avantage de la stabilité d'une ressource principale pour les écoles, celles-ci devant poursuivre les développements de leurs missions d'enseignement en formation de base pour répondre à un réel besoin du marché de l'emploi, mission en formation continue, mission de recherche appliquée et développement, des prestations de services à des tiers et de la mission de relations internationales.

Nos recettes proviennent essentiellement du flux de redistribution du système HES-SO alimenté par les Cantons et la Confédération principalement. Il convient aussi de rappeler que l'augmentation des effectifs envoyés par un canton provoque néanmoins une augmentation des contributions HES-SO de bien public quand bien même l'école qui accueille les étudiants a une enveloppe de recettes bloquée d'année en année.

Les subventions de la HES-SO relatives aux enveloppes d'enseignement, intégrées dans le budget 2020 de la HE-Arc, se réfèrent aux données du budget 2020 de la HES-SO (avec une hausse maximale de 1% pour certaines filières selon les versions V1 et V2 du budget 2020 de la HES-SO). Ce budget sera soumis au Comité gouvernemental du 27 juin 2019. Les estimations relatives au financement de la nouvelle filière IGI dans le domaine Ingénierie sont intégrées dans ce budget tout en respectant le cadre budgétaire de la HES-SO.

Les cantons porteurs de la HE-Arc ont fixé une stabilité des contributions directes dans le contrat de prestations à 10 millions de CHF. Lors de la revue intermédiaire de ce contrat, nous avons constaté qu'en raison des contraintes financières dans les cantons durant cette période, le montant des contributions cantonales à l'école est bien inférieur au montant contractuel. La stabilité de ces montants durant ces années assure aux cantons une certaine visibilité financière.

Pour la mission Recherche appliquée et développement HES-SO :

- La part fixe calculée sur la base des effectifs de chercheurs et des performances antérieures a tendance à figer les flux en faveur des grandes écoles et des écoles performantes de la HES-SO, laissant peu d'espace de progression aux institutions de taille modeste ou dont les performances antérieures n'étaient pas encore développées.
- La partie variable est mise à disposition via un concours par projets, et la concurrence est extrêmement forte elle s'assimile à des fonds de tiers externes dans son fonctionnement.

Autres recettes hors du système HES-SO :

Une autre partie variable des recettes est liée à la recherche, aux prestations de services ou à la formation continue. Cette partie n'est pas toujours aisée à anticiper précisément, parce qu'elle dépend des aléas conjoncturels et de différents facteurs exogènes.

Au niveau des charges, ce budget est construit en fonction des charges attendues. **Il est à noter que le budget 2020 se traduit par une très forte augmentation des charges de personnel.** Les autres charges de fonctionnement ont été évaluées et adaptées au volume d'activité déployé et à l'organisation structurelle de l'école.

La marge de manœuvre de gestion devient extrêmement réduite pour le maintien de l'équilibre budgétaire. En effet, nous constatons d'un côté une stabilité des ressources financières et de l'autre la progression continue, voire en augmentation, des charges - dont certaines relèvent de mesures exogènes, telles que l'augmentation des taux de cotisations des caisses de pensions et autres charges sociales.

De plus, le plan des mesures d'économies structurelles et d'efficience pour la période 2017 – 2020 proposée par la Direction générale au COSTRA, pour assurer la stabilité des contributions cantonales, est toujours en cours (cf. rapport au COSTRA du 16 juin 2017, point 3 / 17.004).

La Direction générale de la HE-Arc est dès lors en mesure de proposer au Comité stratégique le budget 2020 ci-dessous. Les changements majeurs ayant des effets sur la progression de charges du personnel de la HE-Arc sont relatifs aux mesures suivantes :

Gain d'échelon :	CHF 325'000.-
Indexation des salaires de 0.5% :	CHF 230'000.-
Application de la nouvelle typologie :	CHF 435'000.-
Fonds de formation professionnelle de 0.58% :	CHF 239'700.-
Complément de cotisations AVS de 0.15% :	CHF 62'000.-
Adaptation en vue de limiter les heures excédentaires :	CHF 271'600.-

Total augmentation des charges :	CHF 1'563'300.-
---	------------------------

Le gain d'échelon est une mesure liée au statut du personnel de l'école.

L'indexation salariale proposée à 0.5% se réfère aux statistiques de l'Indice suisse des Prix à la Consommation de mai 2018 à avril 2019. L'évolution de l'IPC au mois de mai, mois de référence selon le statut du personnel, n'est pas connue au moment de rédiger le présent rapport. Il conviendra d'adapter ce chiffre le moment venu.

L'application de la nouvelle typologie du personnel d'enseignement et recherche (PER) fait suite à la décision du COSTRA de mars 2019. Le montant prévu au budget est une estimation basée sur des cas qui sont actuellement en discussion en interne, le processus se poursuit.

Le fonds de formation professionnelle de 0.58% relève d'une mesure du canton de Neuchâtel, il a pour objectif la création de 1000 places d'apprentissage dans le Canton dans un horizon de 5 ans, il devra encore être approuvé par le Grand conseil neuchâtelois. Il convient de préciser que cette contribution sera perçue sur l'entier de la masse salariale soumis à cotisation AVS, indépendamment du domicile des employés.

Le complément de cotisation AVS de 0.15% est consécutif à la réforme RFFA, récemment acceptée par le peuple suisse.

B / Présentation du budget 2020 selon la norme MCH2 HES-SO

PRESENTATION SYNTHETIQUE

	Budget 2020 (CHF)	Budget 2019 (CHF)	Comptes 2018 révisés (CHF)
Charges d'exploitation	71'532'769	70'965'762	69'566'527
Revenus d'exploitation	(71'380'569)	(71'273'178)	(72'592'623)
RESULTAT D'EXPLOITATION	152'200	(307'417)	(3'026'096)
Charges financières	494'800	562'953	759'669
Revenus financiers	(164'000)	(172'500)	(173'727)
RESULTAT FINANCIER	330'800	390'453	585'942
RESULTAT OPERATIONNEL	483'000	83'037	(2'440'155)
Charges extraordinaires	-	-	400'000
Revenus extraordinaires	(483'000)	(83'037)	(214'100)
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	(483'000)	(83'037)	185'900
RESULTAT TOTAL	-	-	(2'254'255)

PRESENTATION DETAILLEE

	Budget 2020 (CHF)	Budget 2019 (CHF)	Comptes 2018 révisés (CHF)
CHARGES D'EXPLOITATION	71'532'769	70'965'762	69'566'527
30 CHARGES DE PERSONNEL	53'045'909	51'472'453	50'286'829
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	15'107'860	15'488'709	15'616'129
33 AMORTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	1'398'000	1'500'000	1'674'940
35 ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX	-	-	-
36 CHARGES DE TRANSFERT	100'000	78'000	66'872
37 SUBVENTIONS REDISTRIBUEES	1'881'000	2'426'600	1'921'756
REVENUS D'EXPLOITATION	(71'380'569)	(71'273'178)	(72'592'623)
42 TAXES	(8'148'747)	(8'412'070)	(8'127'154)
43 REVENUS DIVERS	(97'300)	(85'000)	(258'299)
45 PRELEVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX	-	-	-
46 REVENUS DE TRANSFERTS	(61'253'522)	(60'349'508)	(62'285'414)
47 SUBVENTIONS A REDISTRIBUER	(1'881'000)	(2'426'600)	(1'921'756)
RESULTAT D'EXPLOITATION	152'200	(307'417)	(3'026'096)
34 CHARGES FINANCIERES	494'800	562'953	759'669
44 REVENUS FINANCIERS	(164'000)	(172'500)	(173'727)
RESULTAT FINANCIER	330'800	390'453	585'942
RESULTAT OPERATIONNEL	483'000	83'037	(2'440'155)
38 CHARGES EXTRAORDINAIRES	-	-	400'000
48 REVENUS EXTRAORDINAIRES	(483'000)	(83'037)	(214'100)
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	(483'000)	(83'037)	185'900
RESULTAT TOTAL	-	-	(2'254'255)

Les présentations des tableaux ci-dessus intègrent la prévision de **la stabilité des contributions directes des cantons en 2020 exactement au même niveau que les années précédentes (2017 à 2020)**. Ces contributions figurent dans la ligne « revenus d'exploitations ».

Dans les revenus extraordinaires figurent le prélèvement du fonds d'atténuation de CHF 470'000. Cette opération est nécessaire afin de maintenir la stabilité des contributions cantonales et l'équilibre budgétaire de l'école.

Analyse des variations entre les budgets 2020 et 2019 :

	Variation B2020 vs B2019
	CHF
Charges	
Augmentation des charges du personnel	1'573'456
Diminution des charges de BSM	-380'849
Diminution des charges d'amortissement	-102'000
Augmentation des charges de transfert	22'000
Total des augmentations des charges (a)	1'112'607
Revenus	
Diminution des taxes	-263'323
Augmentation des revenus de transfert	904'014
Augmentation des revenus divers	12'300
Total des augmentations des revenus (b)	652'991
Résultat d'exploitation (a-b) : excédent de charges	459'617

Les augmentations de charges en 2020 seront très importantes et principalement au niveau du personnel. Les autres rubriques de charges de fonctionnement seront quant à elles en diminution, illustrant les efforts d'économies à réaliser afin d'atténuer la progression générale des charges.

Il convient de souligner la progression des revenus qui permettra de contribuer à financer en grande partie l'augmentation des charges. Il demeure un excédent des charges que l'école propose de financer par un prélèvement au fonds d'atténuation afin d'assurer l'équilibre budgétaire de l'école tout en maintenant la stabilité des contributions cantonales des trois cantons en 2020.

Le fonds d'atténuation constitue une réserve de la politique budgétaire de l'école, il a été constitué dans les années passées afin de garantir une certaine stabilité des contributions cantonales. Il dispose d'un montant de CHF 506'100 au début de l'année 2019. Dans l'hypothèse qu'il n'y aura aucun prélèvement ni alimentation de fonds en 2019 et en considérant le prélèvement de CHF 470'000 en 2020, le solde du fonds disponible devrait être de CHF 36'100.-

C / CONTRIBUTIONS CANTONALES PREVISIONNELLES 2020

	Budget 2020	Budget 2019	Comptes 2018	Variation B20 vs B19
	CHF	CHF	CHF	%
Contributions directes à la HE-Arc des cantons BEJUNE	9'198'334.00	9'272'654.00	9'116'759.00	-1%
Conditions locales particulières (CLP)	8'248'334.00	8'248'334.00	8'148'334.00	0%
Amortissement du découvert	400'000.00	400'000.00	400'000.00	0%
Indemnités nettes des étudiants du domaine santé	550'000.00	624'320.00	568'425.00	-12%

Le montant total des contributions cantonales sollicitées pour 2020 au titre des CLP sera de CHF 8'248'334.-, soit une parfaite stabilité de l'enveloppe budgétaire sur les quatre années successives 2019, 2018 et 2017. A cela s'ajoute le montant de l'amortissement du découvert de CHF 400'000.- qui est stable également.

Les indemnités nettes des étudiants de la Santé prévues au budget 2020 sont prévues à CHF 550'000, en adéquation avec l'évolution des effectifs d'étudiants, le montant devrait être en diminution par rapport au budget 2019.

REPARTITION DES CONTRIBUTIONS CANTONALES

	Budget 2020	Budget 2019	Comptes 2018	Variation B20 vs B19
	CHF	CHF	CHF	%
Contributions directes à la HE-Arc de Neuchâtel	5'519'000.00	5'626'024.00	5'574'321.00	-2%
Conditions locales particulières (CLP)	4'949'000.00	4'949'000.00	4'949'000.00	0%
Amortissement du découvert	240'000.00	240'000.00	240'000.00	0%
Indemnités nettes des étudiants du domaine santé	330'000.00	437'024.00	385'321.00	-24%
	Budget 2020	Budget 2019	Comptes 2018	Variation B20 vs B19
	CHF	CHF	CHF	%
Contributions directes à la HE-Arc du Jura	1'949'667.00	1'916'963.00	1'812'771.00	2%
Conditions locales particulières (CLP)	1'649'667.00	1'649'667.00	1'549'667.00	0%
Amortissement du découvert	80'000.00	80'000.00	80'000.00	0%
Indemnités nettes des étudiants du domaine santé	220'000.00	187'296.00	183'104.00	17%
	Budget 2020	Budget 2019	Comptes 2018	Variation B20 vs B19
	CHF	CHF	CHF	%
Contributions directes à la HE-Arc de Berne	1'729'667.00	1'729'667.00	1'729'667.00	0%
Conditions locales particulières (CLP)	1'649'667.00	1'649'667.00	1'649'667.00	0%
Amortissement du découvert	80'000.00	80'000.00	80'000.00	0%
Indemnités nettes des étudiants du domaine santé	-	-	-	0%

D / CONCLUSION

Le Budget 2020 assure la stabilité des contributions cantonales au même niveau que les années précédentes malgré l'augmentation inévitable des charges salariales liées, comme évoqué dans le présent rapport, à de nombreux facteurs exogènes. Le fonds d'atténuation constitué grâce aux bons résultats des années antérieures permet notamment à la HE-Arc de poursuivre les efforts permettant de développer son activité ainsi que son rayonnement régional.

Une attention particulière devra cependant être portée par la Direction générale sur l'évolution en cours du modèle de financement HES-SO ainsi que sur les contraintes financières cantonales. L'évolution chaque année des charges structurelles de la HE-Arc devra être particulièrement étudiée si le contexte financier ne se détend pas à court terme.